

<http://lipietz.net/Contre-le-proxenetisme>

Message d'Alain Lipietz à la conférence de presse

Contre le proxénétisme

- Vie publique - Articles et débats -



Date de mise en ligne : lundi 17 octobre 2005

Copyright © Alain Lipietz - Tous droits réservés

Chères amies

J'ai le grand regret de ne pouvoir me joindre à vous pour cette conférence de presse, tout le groupe Vert du Parlement européen étant aujourd'hui réuni pour son séminaire d'automne à Marseille.

Je partage les inquiétudes qui vous motivent, face à la Conférence des « Travailleuses du sexe » organisée dans l'hémicycle du groupe Vert.

Je vous précise d'emblée que c'est justement parce que tout le groupe Vert (députés, assistants, collaborateurs,...) est ce jour-là en séminaire à Marseille que, notre amphithéâtre Petra Kelly étant libre, il nous a été demandé de le prêter pour cette conférence.

Cela n'implique pas de soutien particulier aux positions des initiatrices de cette conférence. De la même façon, le Vice-président Vert du Parlement européen, Gérard Onesta, avait fait prêter le grand hémicycle de Strasbourg pour le Congrès 2004 de la Confédération Paysanne Européenne, qui y a lancé sa campagne pour le Non au Traité Constitutionnel Européen, alors que Gérard Onesta et la quasi totalité du groupe Vert étaient pour le Oui !

Sur le fond, les députés Verts européens se répartissent, comme leurs partis, entre les 3 positions classiques sur la prostitution, en gros selon la sensibilité de leurs mouvements féministes nationaux : les Suédois sont quasi-prohibitionnistes, les néerlandophones néo-réglementaristes, et les Français abolitionnistes !

La présidente de notre groupe parlementaire, Monica Frassoni, est allée accueillir le colloque des « travailleuses du sexe » en leur précisant bien que ce prêt de notre hémicycle, en notre absence, n'implique aucune prise de position des Verts européen s face au difficile problème de la défense des prostitué-e-s. Nous ne pouvons qu'affirmer deux choses : les droits des prostitué-es en tant qu'être humain, le refus du système prostitutionnel comme rapport entre les sexes. Au delà, en Europe et dans le monde, les féministes et les prostituées elles-mêmes divergent sur la manière de mieux défendre les droits de celles-ci en tant qu'êtres humains.

Pour ma part, comme la grande majorité des Verts français, [je suis « abolitionniste »](#), c'est à dire partisan de la Convention de l'ONU de 1949 qui abolissait le contrôle des prostituées que l'Etat réglementariste avait confié aux proxénètes. La Convention de l'ONU de 1949 stipule en effet que :

Art. 1 : Les Parties à la présente Convention conviennent de punir toute personne qui, pour satisfaire les passions d'autrui :1) Embauche, entraîne ou détourne en vue de la prostitution une autre personne, même consentante ; 2) Exploite la prostitution d'une autre personne, même consentante.

Art 6 : « Chacune des Parties à la présente Convention convient de prendre toutes les mesures nécessaires pour abroger ou abolir toute loi, tout règlement et toute pratique administrative selon lesquels les personnes qui se livrent ou sont soupçonnées de se livrer à la prostitution doivent se faire inscrire sur des registres spéciaux, posséder des papiers spéciaux, ou se conformer à des conditions exceptionnelles de surveillance ou de déclaration. »

Bref, cette position proclame la liberté de la/le prostitué et ses droits civiques et sociaux, et condamne le/la

proxénète.

Nous savons tous et toutes que dans les faits la persécution des prostituées n'a jamais cessé, même dans la minorité de pays européens signataires de la convention de 1949 (et s'est encore aggravée en France avec les lois Sarkozy). Nous ne pouvons ignorer que la défense des droits sociaux est difficile à garantir en France en dehors d'un cadre professionnel, ce qui fait la séduction des options néo-réglementaristes. Les mesures alternatives existent pourtant, il faut en débattre et les soutenir.

Mais nous pouvons au moins nous entendre sur la défense intransigeante de la Convention de 1949 et la lutte contre l'exploitation sexuelle.

De ce point de vue, je salue la lutte des féministes européennes qui, après des années d'efforts à Vienne ou ailleurs, étaient parvenues à faire inscrire, dans le Traité établissant une Constitution pour l'Europe, l'article III-271 qui faisait de « l'exploitation sexuelle des femmes et des enfants » l'un des premiers crimes inscrits dans le champ encore restreint de cette ébauche de droit pénal européen. Il faut malheureusement avoir conscience que le rejet du TCE est, pour la lutte contre le proxénétisme, un vrai désastre, car une telle avancée ne risque pas de se retrouver avant longtemps.

Mais, comme dit le proverbe, il n'est pas nécessaire d'espérer pour entreprendre ni de réussir pour persévérer. Je suis sûr que malgré ce revers vous saurez continuer la lutte contre l'exploitation sexuelle, et vous trouverez les Verts à vos côtés.